

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 28 AVRIL 2015
A 20H15 A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Nicolas Corpataux
Secrétaire : Mme Corinne Terreaux, secrétaire adjointe
Présents : 76 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes Nicole Chavaillaz, Jeanne Gaillard et Alexandra Riedo, MM. Georges Coronado, Félix Gaillard, Pascal Hertling, Martin Tinguely
Scrutateurs : M. Nicolas Aebischer (20)
M. Maurice Seydoux (56)

Malheureusement, les instruments informatiques n'ont pas fonctionné lors de l'assemblée. C'est pourquoi, les interventions des citoyens ne seront pas retranscrits mots pour mots. Merci de votre compréhension.

M. Nicolas Corpataux : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 9^{ème} assemblée de la législature 2011/2016, dénommée assemblée des comptes. Cette assemblée, comme à son habitude, sera suivie par une traditionnelle verrée avec quelques plats. En préambule à cette assemblée, vous avez pu apprécier quelques photos de la journée Hauterive Express qui a été un franc succès. Cette assemblée sera placée sous le signe des chiffres noirs qui sont d'actualité pour cette année 2014. Je ne doute pas un instant que vous avez lu, dans le détail, les différents comptes qui vont vous être soumis ce soir pour approbation. Je salue particulièrement la présence de l'un de nos deux députés locaux, M. Dominique Zamofing, du président de paroisse, M. Maurice Seydoux et du représentant de l'Abbaye d'Hauterive, Frère Jean-Paul.

Une fois n'est pas coutume, ce soir c'est Mme Corinne Terreaux, secrétaire communale adjointe qui tiendra le procès-verbal de cette assemblée. En effet, Mme Nicole Chavaillaz est indisponible pour des raisons médicales et nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- publication dans la feuille officielle no 16 du 17 avril 2015 ;
- affichage aux piliers publics ;
- publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 16 avril 2015;
- par information sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour garantir le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant.

Mme Rey-Mermet de la Liberté

2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra le scrutateur désigné et vous annoncer par votre nom. Veuillez également mettre vos natels en mode avion pour éviter quelques interférences avec les micros. Merci.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs. Après une prospection rapide, MM. Nicolas Aebischer et Maurice Seydoux ont accepté d'officier à ce poste tant convoité. Merci d'avance, Messieurs, pour votre engagement.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014
2. Comptes de fonctionnement 2014 - approbation
 - 2.1 Rapport de la commission financière
3. Comptes des investissements 2014 - approbation
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Présentation de la planification financière 2012/2017
5. Corporation « Forêts-Sarine » : approbation des statuts et du périmètre - cautionnement
6. Station de pompage à la Route des Condémines à Ecuwillens, vote du crédit y relatif
 - 6.1 Rapport de la commission financière
7. Déchetterie, achat d'un compacteur à papier, vote du crédit y relatif
 - 7.1 Rapport de la commission financière
8. Ecole, mise en conformité de l'ascenseur, vote du crédit y relatif
 - 8.1 Rapport de la commission financière
9. La Berra SA, augmentation du capital actions, vote du crédit y relatif
 - 9.1 Rapport de la commission financière
10. Législature 2016/2021 - proposition de réduction du nombre de Conseillers communaux
11. Informations communales
12. Divers

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ?

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 17 DECEMBRE 2014

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Remerciements à notre secrétaire communale Mme Nicole Chavallaz pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2014 - APPROBATION

M. Nicolas Corpataux : Avant de passer en revue par chapitres principaux les comptes de fonctionnement 2014, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires particuliers qui ont déjà été relevés dans le bulletin communal. De manière globale, le résultat des comptes avant amortissements complémentaires et attributions aux réserves présente un excédent de produits de Fr. 325'099.40. Après attribution aux réserves eau et épuration de Fr. 63'091.40 et amortissements complémentaires de Fr. 280'066.00 dont vous avez le détail dans le bulletin communal, les comptes 2014 bouclent avec un bénéfice de Fr. 1'943.80.

Ces bons comptes sont dus essentiellement à :

1. **Rentrées fiscales « revenu sur les personnes physiques » :** comme évoqué lors de la dernière assemblée, le revenu fiscal sur les personnes physiques a enfin atteint son niveau de croisière si vous me passez l'expression et c'est la première fois que nous dépassons les quatre millions de francs avec une augmentation de Fr. 238'906.00 par rapport au budget. Ce poste va continuer à progresser en fonction de la venue de nouveaux citoyens découlant de la réalisation en cours de nombreux appartements. Au niveau de l'école, nous avons encore quelques places en réserve, ce qui ne nécessiterait pas un nouvel agrandissement de l'école mais passerait par une solution provisoire comme il en existe actuellement.
2. **Revenus fiscaux « Impôt sur le bénéfice personnes morales » :** cette position est nettement en dessus du budget soit Fr. 162'480.00. Ceci confirme la bonne santé des entreprises sises sur notre territoire et je profite de remercier l'ensemble des dirigeants et administrateurs pour leur dynamisme et leur professionnalisme. Toutefois, il y aura lieu d'être prudent dès 2017 notamment avec la baisse fiscale envisagée par le Conseil d'Etat en faveur des entreprises.
3. **Charges :** les charges, notamment les charges liées du canton et celles des différentes associations de commune, dont l'association des communes du Gibloux, sont à quelques pourcents près, conformément au budget. Les charges des intérêts sont légèrement plus basses que le budget et devraient encore baissées en 2016 avec la renégociation de crédit pour environ quatre millions.

Venons-en maintenant au détail. Les comptes 2014 ont été publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin d'information no 1/2015, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. D'autre part, nous avons joint, comme à l'accoutumé, les commentaires sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble,

mais les parcourir dicastère par dicastère, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration

Pas de question.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection, aménagement de l'environnement

Pas de question.

8. Economie

Pas de question.

9. Finances et impôts

Pas de question.

Je vous présente encore le récapitulatif des comptes de fonctionnement, tableau des charges et produits par nature ainsi que le bilan au 31.12.2014.

Je donne maintenant la parole à M. Daniel Carriero, Président de la commission financière.

M. Daniel Carriero : conformément à ses attributions, la commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 24 mars 2015 et a établi son préavis relatif aux objets présentés à l'assemblée communale de ce soir. Les comptes bouclés au 31 décembre 2014 ont été révisés par la fiduciaire Jordan SA, organe de contrôle mandaté par l'assemblée communale. Cette société de révision exerce son activité notamment en s'assurant de l'application correcte du droit, de l'emploi des fonds, de l'exactitude et du bien fondé des écritures comptables. Sur la base des différents documents remis par le Conseil communal à la commission financière, celle-ci vous transmet les commentaires et remarques suivants :

Comptes de fonctionnement 2014 : les commentaires aux comptes fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information vous auront donné les renseignements relatifs aux principales variations constatées. Globalement, le budget est bien tenu. L'exercice 2014 présente un excédent de produit de fonctionnement de Fr. 1'943.80, un excédent de charge d'investissement de Fr. 504'390.20 et une fortune nette de Fr. 1'547'585.38 ressortant du bilan au 31 décembre 2014. Les réviseurs ont remarqué que le taux de couverture des frais d'approvisionnement d'eau était de 104.50% et celui de la protection d'eau de 116%, les deux étant donc conformes aux exigences légales qui demandent une couverture de 100%. Les frais des ordures ménagères sont couverts à 65.70%, légèrement en-dessous des 70% requis.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision et des explications du Conseil communal, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2014 qui se soldent par un bénéfice de Fr. 1'943.80.

M. Nicolas Corpataux : merci.

J'ouvre maintenant la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2014 bouclant avec un bénéfice de Fr. 1'943.80 sont adoptés à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2014 - APPROBATION

M. Nicolas Corpataux : dans un premier temps, il s'agit concrètement d'approuver d'une part les comptes d'investissements 2014 et d'autre part, les différents investissements qui ont été terminés durant l'exercice 2014. Le tableau des investissements 2014 a été publié dans le bulletin d'information et présente des investissements nets pour un montant de Fr. 504'390.20.

Je donne la parole à la commission financière.

M. Daniel Carriero : sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision et des explications du Conseil communal, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes d'investissements 2014 qui se soldent par des investissements nets de Fr. 504'390.20.

M. Nicolas Corpataux : merci.

J'ouvre maintenant la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, les comptes d'investissements 2014 bouclant avec des charges de Fr. 562'19215, des produits de Fr. 57'801.95 soit un investissement net de Fr. 504'390.20 sont adoptés à l'unanimité.

Nous allons procéder au bouclage des investissements terminés en 2014, objet par objet.

1. ***Achat d'un véhicule respiratoire pour les pompiers :*** crédit voté : Fr. 125'000, crédit utilisé : Fr. 120'550.70, différence : ./ Fr. 4'449.30 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'achat d'un véhicule respiratoire pour les pompiers, bouclant avec une économie de charges de Fr. 4'449.30 et une subvention reçue de Fr. 48'220.00 soit un investissement net de Fr. 72'330.70 est accepté à l'unanimité.

2. ***Conduite d'adduction d'eau, Route de l'Ecole à Posieux :*** crédit voté Fr. 22'000.00, crédit utilisé : Fr. 23'201.70, différence : + Fr. 1'201.70.

Au vote à main levée, l'investissement pour la conduite d'adduction d'eau à la Route de l'Ecole à Posieux bouclant avec un excédent de charges de Fr. 1'201.70 est accepté à l'unanimité.

3. ***Rénovations diverses à la salle de gymnastique à Posieux :*** crédit voté Fr. 145'000.00, crédit utilisé Fr. 141'347.40, différence : ./ Fr. 3'652.60 d'économie.
Pour information : une subvention demandée à l'Etat a été refusée pour l'achat des nouveaux paniers de basket.

Au vote à main levée, l'investissement pour les rénovations diverses à la salle de gymnastique à Posieux, bouclant avec une économie de charges de Fr. 3'652.60 est accepté à l'unanimité.

4. **Rénovation à la Route de Posieux à Ecuwillens** : crédit voté Fr. 35'000.00, crédit utilisé Fr. 34'579.25, différence : ./ Fr. 420.75 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour la rénovation à la Route de Posieux 4 à Ecuwillens, bouclant avec une économie de charges de Fr. 420.75 est accepté à l'unanimité.

5. **Plate-forme lift pour l'Accueil extra-scolaire, Route de l'Ecole 15 à Posieux** : crédit voté Fr. 30'000.00, crédit utilisé Fr. 29'681.75, différence : ./ Fr. 318.25 d'économie.

Au vote à main levée, la plate-forme lift pour l'Accueil extra-scolaire, Route de l'Ecole 15 à Posieux, bouclant avec une économie de charges de Fr. 318.25 est accepté à l'unanimité.

Nous passons maintenant à l'approbation formelle des cinq investissements.

Au vote à main levée, le bouclement des cinq investissements votés pour un montant total de Fr. 357'000.00, des crédits utilisés pour un montant de Fr. 349'360.80 et bouclant avec une économie de charges de Fr. 7'639.20 et des subventions reçues de Fr. 48'220.00 soit des investissements nets de Fr. 301'160.80 est accepté à l'unanimité.

M. Nicolas Corpataux : avant de fermer ce volet sur les cordons de la bourse communale, je tiens à remercier particulièrement le personnel communal de l'administration, en particulier Mmes Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, Annelise Chavaillaz, trésorière, Corinne Terreaux, secrétaire communale adjointe et perceptrice d'impôts et Tiago notre apprenti de commerce, pour leur excellent travail et leur engagement. Je complète également ces remerciements aux membres de toutes les commissions. Toutes ces personnes contribuent, avec leur expérience et leur disponibilité, à la bonne gestion des deniers et des intérêts communaux pour une qualité de services et de vie à maintenir et à garantir pour nos citoyens.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE 2012/2017

M. Nicolas Corpataux : Je rappelle que la planification financière est un outil de suivi de gestion et d'anticipation des finances communales, mais n'est pas soumis à l'approbation de l'assemblée communale et ne nécessite pas de préavis de la commission financière. Cet outil est le fil conducteur pour le suivi financier de la commune notamment sur la tenue des charges et amortissements et le potentiel d'investissement de la commune.

La planification financière a été mise à jour en tenant compte des éléments suivants :

- ▶ Intégration du résultat des comptes 2014 et du budget 2015
- ▶ Anticipation sur les budgets 2016 et 2017 avec les investissements à venir, la baisse des intérêts et amortissements
- ▶ Une légère augmentation des charges liées cantonales et d'association de communes

- ▶ Une baisse de la position administration en relation avec la proposition de réduction du nombre de Conseillers communaux au point 10 de l'ordre du jour
- ▶ Une légère hausse des revenus sur les personnes physiques
- ▶ Une baisse des revenus sur les personnes morales dès 2016
- ▶ Une augmentation des recettes des contributions immobilières dès 2015

Cette planification financière est prudente et permet de vous confirmer qu'une hausse d'impôts n'est pas à l'ordre du jour.

Les chiffres :

Comptes 2012 + Fr. 1'011.00

Comptes 2013 : ./Fr. 180'440.00

Comptes 2014 : + Fr. 1942.00

Budget 2015 : ./Fr. 149'208.00

Planification 2016+ Fr. 22'021.00

Planification 2017+ Fr. 7'169.00

Une projection encore non approuvée par le service des communes donne au 31 décembre 2014 avec l'intégration des comptes 2014 : des crédits disponibles de Fr. 4'205'453.00 et une capacité d'emprunt de Fr. 3'277'835.00 soit au total une capacité totale d'investissement de Fr. 7'483'288.00.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Corporation « Forêts-Sarine » : approbation des statuts et du périmètre-cautionnement

M. Nicolas Corpataux : les difficultés de l'économie forestière, liées à la situation financière précaire de la majorité des unités de gestion, ont incité tous les acteurs de la forêt sarinoise à se rencontrer et à mettre en commun leurs connaissances, leurs préoccupations et leurs visions de l'avenir. Toutes les entités actuelles, à l'exception de Gibloux-Nord et de la Bourgeoisie de Fribourg, ont accepté de poursuivre l'étude et de proposer aux assemblées communales une fusion des cinq unités de gestion suivantes : Bas-Gibloux, La Sonnaz, Syndicat Flancs du Cousimbert, Sarine-Ouest et Sarine Rive-Droite.

Cette nouvelle entité de forêts publiques se compose de 2'575 hectares et de 23'000m³ par an de coupe possible. Les buts poursuivis et raisonnablement envisageables, sont les suivants :

- améliorer la gestion des conditions sylvicoles
- optimiser les compétences des professionnels de la forêt afin de gagner en productivité et en spécialisation de chacun
- rationaliser les dépenses et augmenter les synergies
- réduire les déficits par la mise en place de stratégies commerciales en lien avec une structure entrepreneuriale
- utiliser, sur une plus grande échelle, le matériel que chaque unité de gestion possède et ainsi favoriser son amortissement
- favoriser et encourager la formation des jeunes apprentis

L'évolution des prix, ces prochaines années, dans les matières premières demeure une inconnue non négligeable et implique dès lors une certaine prudence et retenue dans les budgets présentés. Une projection basée sur les prix actuels jusqu'en 2019 prévoit un gain de Fr. 100.00 par hectare puisque nous passerions d'une perte actuelle d'un montant de Fr. 226.00 à l'hectare à un montant de Fr. 126.00 ; ceci compte tenu de l'acceptation de la fusion « Forêts-Sarine ».

Le Conseil communal vous recommande de soutenir ce projet de fusion « Forêts-Sarine ». Elle apportera une stabilité aussi bien financière que technique à l'exploitation de notre patrimoine forestier. Les forêts sont un refuge pour la faune et la flore mais également un lieu de détente et de promenade. De par l'important rôle

qu'elles jouent dans le maintien de nos nappes phréatiques, les forêts sont les garantes de la qualité de notre eau potable. Soutenir « Forêts-Sarine », c'est investir pour nos futures générations.

Je laisse maintenant la parole à M. Bertrand Jacquaz pour la présentation du projet qui rappellera quelques chiffres déjà mentionnés dans mon introduction et je reprendrai la parole pour les aspects financiers.

M. Bertrand Jacquaz :

▣ **Introduction** : la création de la nouvelle entité « Forêts-Sarine » s'est faite suite à la demande de rapprochement et à la fusion de plusieurs corporations forestières ces dernières années. Les éléments déclencheurs sont :

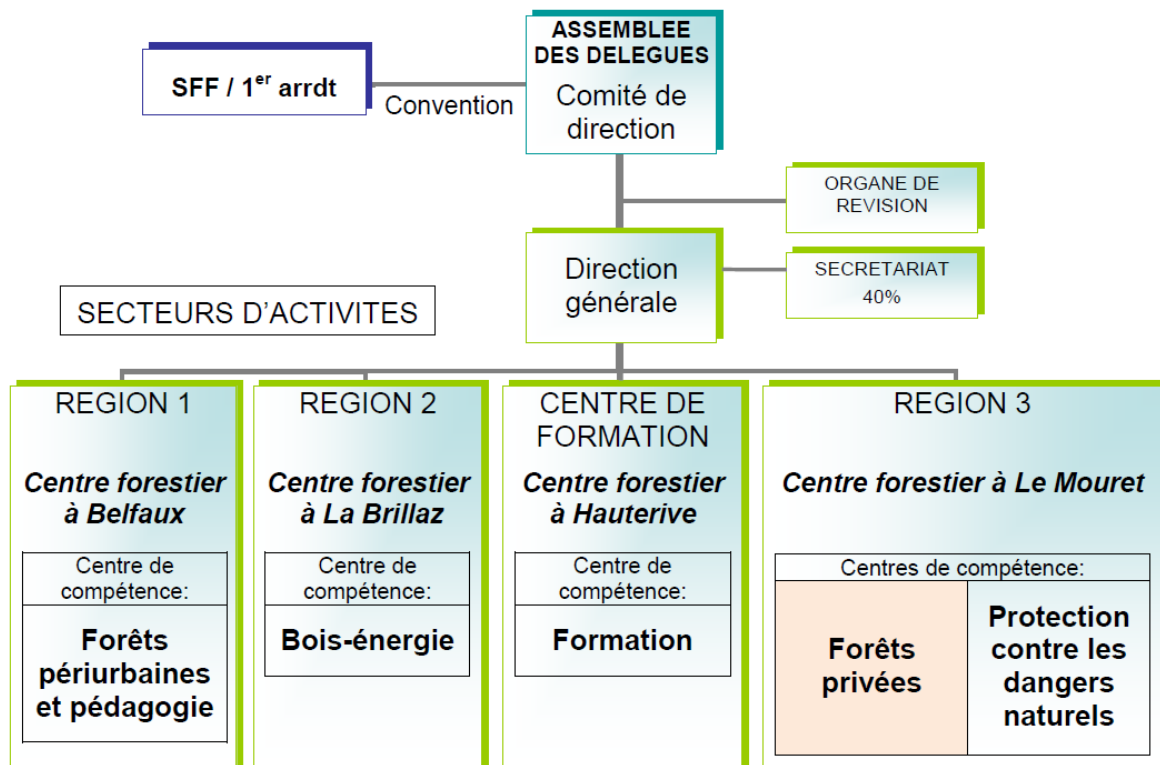
- le développement intense du bois-énergie nécessitant une approche régionale pour l'approvisionnement et la production
- la situation de l'économie forestière difficile, recherche de synergies et d'améliorations
- L'amélioration de la formation des apprentis (forêt d'enseignement)

▣ **Périmètre du projet « Forêts-Sarine »** : le périmètre est toute la Sarine sans la ville de Fribourg et le territoire de la nouvelle commune « Gibloux ».

▣ **Caractéristiques** :

- la surface forestière : 2'575 ha de forêts publiques et 1'400 ha de forêts privées
- la possibilité de coupe de bois : 23'000m³ de forêts publiques, 10'000m³ env. de forêts privées
- une création de trois régions forestières et d'une forêt d'enseignement (formation des apprentis et continue).

▣ **Structure opérationnelle** :



▣ **Objectifs** :

- Optimisation de la production du bois-énergie
- Augmentation des exploitations en forêt privée (mise en valeur d'une ressource indigène)
- Offre de bois plus ciblée et coordonnée en fonction du marché

- Amélioration du compte de fonctionnement et de la capacité d'investissement
 - Maintien d'une présence locale via les équipes forestières réparties sur les quatre centres forestiers
 - Structure de formation optimale pour les apprentis (forêt d'enseignement)
 - Simplification au niveau de la direction d'entreprise et de l'administration générale
 - Spécialisation du personnel (centre de compétences) pour plus d'efficacité au niveau des processus de travail
 - Collaboration et coordination intensifiées entre les équipes et avec le secteur privé
 - Efficience d'utilisation du parc machines.
- ▣ **Comptes 2013 et projection 2019** : la perte à l'hectare suite à une compilation des comptes 2013 des unités de gestion est de Fr. 266.00. La perte projetée d'ici 2019 serait de Fr. 126.00/ha. Les effets de la nouvelle organisation permettront de diminuer le déficit de Fr. 100.00/ha. Actuellement nous sommes à une perte de Fr. 212.00/ha.
- ▣ **Clé de répartition** : la clé de répartition prend en compte la surface forestière (50%), la population (25%) et l'indice du potentiel fiscal (25%).
- ▣ **Conclusion** :
- la nouvelle structure permet plus de souplesse et un meilleur fonctionnement au niveau de l'entreprise
 - la taille optimale atteinte permet de faire face aux nombreux défis futurs
 - l'intégration et l'exploitation de la forêt privée sont encouragées

M. Nicolas Corpataux : Au niveau du cautionnement, en fait il s'agit d'une limite d'endettement. En effet, une rectification est parvenue à toutes les communes concernées de la part du Service des forêts et de la faune et validée par le Service des communes mais après les parutions officielles de convocation des assembles communales. Je les cite :

« Suite à une demande de précision de la commune d'Arconciel auprès du Service des communes et contrairement au document intitulé « Tabelle de cautionnement » envoyé, il faudrait utiliser le terme « limite d'endettement » pour les investissements et la trésorerie. Pour les communes et paroisses qui n'ont plus la possibilité de changer la parution dans la Feuille officielle, nous vous proposons de préciser cet élément directement lors de l'assemblée. Le principe n'étant pas modifié et le tableau envoyé mentionnait déjà en pied de page le terme « limite d'endettement ». Il s'agit d'une précision technique mais elle ne change en rien le principe d'endettement contenu à l'art. 30 des statuts. »

La limite d'endettement est de Fr. 44'277.00 pour la commune de Hauterive(FR). L'excédent de charges de fonctionnement pour le budget 2016 est de Fr. 11'719.00 soit une baisse d'environ de Fr. 13'000.00 par rapport aux comptes 2014 et au budget 2015.

Nous allons maintenant passer en revue les statuts page par page mais selon la pagination du bulletin communal.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : comment sont engagés les propriétaires de forêts privées dans « Forêts-Sarine » ; notamment au niveau des coûts et de la participation au déficit ?

M. Nicolas Corpataux : je donne la parole à M. Bertrand Zamofing qui est un des principaux élaborateur de ces statuts.

M. Bertrand Zamofing, Posieux : les propriétaires privés ne participent pas aux gains ou pertes de l'exercice de l'entreprise « Forêts-Sarine », ils ne sont pas solidaires financièrement. Ceci est détaillé et précisé dans les statuts dont une partie est

consacrée aux droits et devoirs des propriétaires forestiers privés. Ils sont engagés par une cotisation annuelle.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : quel sera le coût de la cotisation pour le propriétaire de forêt privée ?

M. Bertrand Zamofing : le coût n'est pas fixé dans les statuts mais sera proposé par le comité de direction et avalisé par l'assemblée des membres de « Forêts-Sarine ». Mais celle-ci sera modique.

M. Clovis Galley : quel est l'intérêt pour un propriétaire de forêt privée de faire partie de « Forêts-Sarine » ?

M. Bertrand Zamofing : l'intérêt est de profiter des synergies créées par « Forêts-Sarine ». La vente de son bois pourrait passer par le canal d'écoulement de « Forêts-Sarine » et des contrats cadres avantageux. Son bois énergie pourrait être mis en valeur dans les centrales de chauffe à bois gérées par « Forêts-Sarine ». Il peut également faire exécuter ses travaux forestiers par les entreprises privées travaillant pour « Forêts-Sarine » aux mêmes conditions négociées dans le cadre des contrats pluriannuels.

M. Nicolas Corpataux : plus de question. Nous allons procéder au vote ; nous devons dans 1^{er} temps voter les statuts de la Corporation « Forêts-Sarine » et son périmètre et dans un 2^{ème} temps sa limite d'endettement.

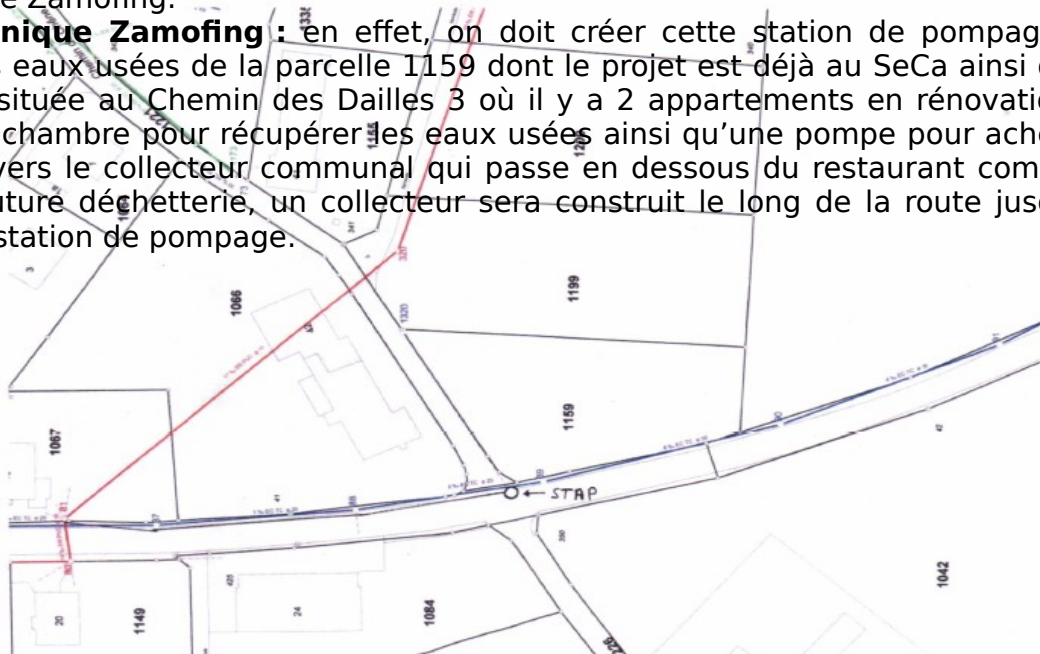
Au vote à main levée, les statuts de la Corporation « Forêts-Sarine » et son périmètre sont acceptés à l'unanimité.

Au vote à main levée, la limite d'endettement est acceptée à l'unanimité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : STATION DE POMPAGE ROUTE DES CONDEMINES A ECUVILLENS

M. Nicolas Corpataux : le Conseil communal prévoit de créer une station de pompage et relevage des eaux usées au carrefour de la Route des Condémines et du Chemin du Chêne. Cette station est nécessaire pour le relevage des eaux d'une future villa ainsi que d'une ferme en cours de rénovation. Elle est aussi dimensionnée pour accueillir à futur les eaux usées du projet de la déchetterie. Je donne la parole à M. Dominique Zamofing.

M. Dominique Zamofing : en effet, on doit créer cette station de pompage pour traiter les eaux usées de la parcelle 1159 dont le projet est déjà au SeCa ainsi que de la ferme située au Chemin des Dailles 3 où il y a 2 appartements en rénovation. Il y aura une chambre pour récupérer les eaux usées ainsi qu'une pompe pour acheminer celles-ci vers le collecteur communal qui passe en dessous du restaurant communal. Pour la future déchetterie, un collecteur sera construit le long de la route jusqu'à la nouvelle station de pompage.



M. Nicolas Corpataux : je donne la parole à la commission financière.

M. Daniel Carriero : montant de l'investissement demandé Fr. 80'000.00, financé par la réserve. La commission financière préavis favorablement cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Georges Karth, Ecuwillens : pourquoi ne pas profiter de la station de pompage qui se trouve sous l'immeuble de la Tuffière pour raccorder la nouvelle déchetterie ?

M. Dominique Zamofing : les bâtiments vont être démolis ainsi que la station de pompage afin d'en extraire le gravier, de plus la station de pompage date d'une quarantaine d'année.

M. Georges Karth : rien n'empêche de s'y raccorder afin de limiter les coûts de la nouvelle déchetterie.

M. Dominique Zamofing : l'entreprise Frigaz va tirer leur conduite pour amener le gaz depuis la Tuffière jusqu'au restaurant, soit le long de la Route des Condémines. La commune va profiter de la fouille pour y aménager les collecteurs ce qui limitera les frais.

M. Georges Karth : le tracé rouge correspond à quoi ?

M. Dominique Zamofing : c'est un collecteur de raccordement privé à M. Armand Chavaillaz.

Plus de question.

Au vote à main levée, la station de pompage Route des Condémines à Ecuwillens pour un montant net de Fr. 80'000.00 financé par la réserve est acceptée à l'unanimité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DECHETTERIE - ACHAT D'UN COMPACTEUR A PAPIER

M. Nicolas Corpataux : Le Conseil communal vous propose l'achat d'un compacteur monobloc à déchets pour optimiser les volumes de papier. Ce compacteur nécessite également d'être raccordé électriquement. Actuellement, la déchetterie a en location depuis quelques mois un compacteur qui confirme par son utilisation de sa nécessité. Dans le cadre du projet de la nouvelle déchetterie, ce compacteur sera repris et intégré au dispositif de récupération des déchets. Je donne la parole à la commission financière.

M. Daniel Carriero : montant de l'investissement demandé Fr. 28'000.00, financé par les liquidités. La commission financière préavise favorablement cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Germain Daucourt, Posieux : quelle est la capacité totale du compacteur ?

M. Bertrand Jacquaz : elle est de 24m³.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : pourquoi ce compacteur ne serait-il pas repris à la nouvelle déchetterie ?

M. Bertrand Jacquaz : oui il sera intégré dans la nouvelle déchetterie.

Plus de question.

Au vote à main levée, l'achat d'un compacteur à papier pour un montant net de Fr. 28'000.00, financé par les capitaux disponibles est accepté à l'unanimité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ECOLE - MISE EN CONFORMITE DE L'ASCENSEUR

M. Nicolas Corpataux : le Conseil communal vous propose un investissement pour la modernisation et la remise aux normes de l'ascenseur de l'école dont la mise en service date de 1999. Après plusieurs réparations, l'ascenseur de l'école doit être remis aux normes de sécurité actuelles et nécessite cet investissement. Un appel d'offres a été fait auprès de trois entreprises spécialisées mais pas celle qui a réalisé à l'époque l'installation car celle-ci n'existe plus. Je donne la parole à Mme Valérie Berchtold Clément qui va vous donner toutes les explications techniques nécessaires.

Mme Valérie Berchtold Clément : comme vous l'a dit notre syndic, l'ascenseur de l'école vient de chez l'entreprise « Ascenseur Romand SA » qui a fermé en 2008. Les pièces des tableaux de manœuvre et des tableaux électriques de notre ascenseur n'étant pas compatibles avec les pièces du repreneur de la société, il n'est pas possible de faire les mises à jour pour être dans les normes. Afin de respecter ces normes et la sécurité des usagers, nous devons modifier les détecteurs des portes et différents éléments techniques à l'intérieur de la cage de l'ascenseur.

M Daniel Carriero : montant de l'investissement demandé Fr. 29'000.00 financé par les liquidités. La commission financière préavise favorablement cet objet.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la mise en conformité de l'ascenseur de l'école à Posieux pour un montant net de Fr. 29'000.00 financé par les liquidités est acceptée à l'unanimité.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : LA BERRA SA, AUGMENTATION DU CAPITAL ACTIONS

M. Nicolas Corpataux : pour la participation à l'augmentation du capital actions de La Berra SA, le Conseil communal estime justifier de soutenir des investisseurs pour des projets d'intérêt public. Il s'agit en l'occurrence d'investir dans la construction d'un

nouveau bâtiment de service, d'un restaurant, d'une caisse principale, d'un bureau pour l'Ecole Suisse de ski et d'un magasin de sports. La commune a déjà soutenu la société avec des actions à hauteur de Fr. 60'000.00 entièrement financées par les liquidités et qui sont déjà amorties au bilan. La Commune bénéficie actuellement de 100 cartes de course par tranche de Fr. 1'000.00 cautionnée soit au total 2740 bons pour la population. De plus, les écoles des communes ayant des actions peuvent skier gratuitement durant les journées scolaires. Je donne la parole à la commission financière.

M. Daniel Carriero : montant de l'investissement demandé Fr. 12'625.00 financé par les liquidités. La commission financière préavise favorablement cet objet.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, l'augmentation du capital actions de La Berra SA pour un montant net de Fr. 12'625.00 financé par les liquidités est acceptée à l'unanimité.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : LEGISLATURE 2016/2021 - PROPOSITION DE REDUCTION DU NOMBRE DE CONSEILLERS

M. Nicolas Corpataux : le Conseil communal s'est penché sur l'organisation en vue de la prochaine législature. En effet, la nouvelle commune du Gibloux dès le 1^{er} janvier 2016 va intégrer les divers services de l'Association des Communes du Gibloux (ACG), qui va être dissoute. Ceci a pour conséquence la suppression des nombreuses commissions et qu'il n'y aura plus de délégués des communes ni de comité de direction. S'agissant du futur du home, une commission dont votre serviteur fait partie, planche actuellement sur son statut futur (institut de droit public ou fondation par exemple). Cela signifie qu'il n'y aura plus de comité de gestion du home.

D'autre part, avec l'introduction de la nouvelle loi scolaire, il n'y aura plus de commission scolaire, un conseil des parents doit être mis en place sous la direction du directeur d'établissement.

Le Conseil communal à l'unanimité de ses membres estime que la réduction du nombre de conseillers de neuf à sept membres est amplement justifiée. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'une mesure structurelle d'économie type « Etat de Fribourg » mais bien d'une optimisation des ressources de votre exécutif. Au niveau financier, l'impact est une diminution d'environ Fr. 20'000.00 qui a déjà été intégrée à la planification financière présentée précédemment.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la proposition de réduction du nombre de Conseillers pour la législature 2016/2021 est acceptée à l'unanimité.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS COMMUNALES

Agroscope, Posieux :

Après le vote du crédit en février dernier, le Conseil communal vous présente les plans du projet du nouveau bâtiment d'Agroscope qui va se réaliser à Posieux d'ici 2017. Un nouvel horaire de bus devrait être établi par les TPF pour la ligne 336 qui passerait

toutes les ½ heures au lieu d'actuellement toutes les heures afin de mieux desservir le nouveau site Agroscope.

La Poste de Posieux :

Comme indiqué lors de la dernière assemblée, la Poste suisse envisage la fermeture du guichet postal de Posieux au profit d'une agence de poste. Le Conseil communal a procédé par sondage auprès de sa population et ce n'est pas moins de 1291 citoyennes et citoyens qui ont décidé de soutenir le Conseil communal dans ses tractations avec la poste ceci pour éviter la fermeture du guichet postal de Posieux. De nombreuses entreprises ainsi que l'Agroscope, l'Institut Agricole de Grangeneuve et la SAIDEF ont écrit dans le même sens. Le Conseil communal a rencontré les représentants de la poste il y a quelques jours et leur a communiqué et confirmé sa position formelle à cette fermeture. Un courrier leur sera encore envoyé la semaine prochaine avec l'ensemble des lettres de soutien et la liste des citoyens.

Futur bâtiment : déchetterie, édilité, pompier, Ecuwillens :

La situation sur le dossier du projet de déchetterie n'a pas évolué depuis l'information donnée lors de la dernière assemblée. La situation est la même à savoir :

- la commune a trouvé les m² à compenser pour la mise en zone
- une surface d'assolement théorique de compensation est potentiellement réalisable mais le Canton ne peut entrer en matière tant que les calculs des surfaces d'assolement n'ont pas été présentés à la Confédération et approuvés par celle-ci. Parallèlement, le Canton doit également terminer son plan directeur cantonal. Je tiens également à remercier le propriétaire du terrain qui est d'accord de patienter comme nous sur le futur de cette zone.

Encore deux informations qui touchent au porte-monnaie, les douloureuses comme on dit dans le jargon populaire, soit :

Taxes de raccordement des fonds en zone à bâtir mais non construits :

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'épuration des eaux au 1^{er} janvier 2015, le Conseil communal tient à rappeler que les taxes pour les terrains à bâtir raccordables mais non raccordés seront facturées dans le courant du mois de mai avec un délai de paiement au 31 décembre 2015. Les propriétaires de grandes surfaces non construites à bâtir ainsi que les cas particuliers seront au préalable invités par le Conseil communal pour des explications détaillées. Pour rappel cette taxe se calcule comme suit : « Surface de la parcelle x l'indice IBUS x Fr. 14.00 ». Pour les propriétaires de Posieux ; une déduction de Fr. 2.50 le m² de terrain sera effective. En effet, le Conseil communal de l'époque avait facturé ces taxes de raccordement sur la base de l'ancien règlement. Par contre, les propriétaires d'Ecuwillens ne bénéficient pas de cette déduction, l'ancien Conseil communal ayant décidé de ne pas facturer la taxe de base.

L'impôt sur la contribution immobilière 2015 :

Un rappel également : le montant de la contribution va augmenter d'environ 10% en 2015 avec les taxations 2014, ceci étant dû aux mesures structurelles du canton avec l'augmentation de la valeur locative des immeubles de 10%. Le calcul de la valeur fiscale de l'immeuble en dépend. La facturation se fera selon les avis de taxation 2014 pour autant que les avis soient délivrés ou sinon toujours sur la base 2013 avec une rectification lorsque la taxation 2014 sera connue. Cette facturation comme à son habitude se fera fin octobre début novembre 2015.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

M. Nicolas Corpataux : je donne maintenant la parole aux citoyens. La parole n'est pas demandée.

Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir mais aussi de votre fidélité et de l'intérêt que vous portez aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur travail.

Certains citoyens m'ont demandé d'adresser un clin d'œil particulier à une personne qui n'est malheureusement pas là ce soir, j'ai nommé M. Claudy Monney. Vous n'êtes pas sans savoir qu'a eu lieu dimanche dernier la fête cantonale de lutte suisse à Matran avec le champion de lutte de la fête fédérale, Matthias Sempach. Je dois mettre en exergue sa force et son courage, car il a soulevé comme une jeune fille notre ami Claudy Monney dit la Golette dont son surnom depuis dimanche est devenu : La Golette à Sempach. Bravo Claudy tu recevras la photo encadrée directement à ton domicile.

Je clos cette assemblée des comptes 2014. Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de soirée, un bel été à venir.

La séance est levée à 21.30 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire adjointe :

Le Syndic :

Corinne Terreaux

Nicolas Corpataux

